

NOTE EXPLICATIVE

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-389

UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DES PLACES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR E – SOLAR UNIQARTIER ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 20 090 900 \$

Le règlement REG-389 a pour objet de décréter des travaux municipaux pour la construction des places publiques soit : la place de la gare, le parc central et la placette. Un plan identifiant les zones ciblées est joint à la présente.

L'estimation des coûts à des fins de règlement d'emprunt pour la réalisation de ce projet est évaluée à 20 090 900 \$ (imprévus, taxes nettes, frais de gestion et financement inclus).

Une allocation de de 19 928 400 \$ a été prévue au PTI 2017-2018-2019

Le règlement autorise un emprunt ne dépassant pas 20 090 900 \$ pour une période de vingt (20) ans. Une portion de l'emprunt (11 439 758 \$) sera remboursée au moyen d'une taxe imposée en fonction de la superficie des immeubles bénéficiant des travaux (bassin B) et une portion de l'emprunt (4 231 144 \$) sera remboursée au moyen d'une taxe imposée en fonction de la superficie des immeubles bénéficiant des travaux (bassin A) alors que le résiduel (4 419 998 \$) sera remboursé au moyen de l'imposition d'une taxe à l'ensemble à tous les immeubles desservis de la ville.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

La direction du génie

2016-11-01

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-389

RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DES PLACES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR E – SOLAR UNIQARTIER ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 20 090 900 \$

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Pascal Forget, lors de la séance du conseil du 17 janvier 2017;

Considérant que copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le président d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

QU'À SA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2017, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Le conseil municipal ordonne des travaux municipaux pour la construction des places publiques soit : la place de la gare, le parc central et la placette.
2. Afin de réaliser ces travaux, le conseil municipal autorise une dépense n'excédant pas la somme de 20 090 900 \$, laquelle inclut les honoraires professionnels, les frais de financement, et tous les autres frais accessoires et nécessaires à la réalisation des travaux ordonnés, le tout étant représenté à l'estimation détaillée du coût des travaux jointe comme **ANNEXE A** au présent règlement pour en faire partie intégrante.
3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil municipal décrète un emprunt n'excédant pas 20 090 900 \$ pour une période de vingt (20) ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt à l'égard d'une somme de 11 439 758 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation B décrit à l'**ANNEXE B**, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt à l'égard d'une somme de 4 231 144 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation A décrit à l'**ANNEXE B**, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt à l'égard d'une somme de 4 419 998 \$, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.
7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement. Tout montant sera appliqué au prorata des clauses de taxation.

Tout montant sera appliqué d'abord à la réduction des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt de l'article 6, ensuite de celles engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt des articles 4 et 5, au prorata des clauses de taxation.

8. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXES A ET B

Le maire

La greffière

Paul Leduc

Joanne Skelling

DESCRIPTION	MONTANT
Coûts de construction	
1 - Parc Central	7 185 180 \$
Organisation et gestion de chantier	46 200 \$
Aqueduc	186 840 \$
Égout domestique	45 300 \$
Égout pluvial et rétention	1 738 710 \$
Voirie - fondation, trottoir, bordure, marquage , signalisation, pavage, pavé	958 800 \$
Éclairage(Lampadaire, bollard d'éclairage, Colonne lumineuse)	952 200 \$
Bassin d'eau	1 396 800 \$
Revêtement souple et plantations	204 330 \$
Mobilier urbain	300 000 \$
Équipement spécialisé	1 356 000 \$
2 - Placette	2 539 130 \$
Organisation et gestion de chantier	20 150 \$
Aqueduc	709 800 \$
Égout domestique	41 570 \$
Égout pluvial et rétention	413 790 \$
Voirie - fondation, trottoir, bordure, marquage , signalisation, pavage, pavé	964 600 \$
Éclairage(Lampadaire, bollard d'éclairage, Colonne lumineuse)	155 220 \$
Revêtement souple et plantations	19 500 \$
Mobilier urbain	214 500 \$
3 - Place de la Gare	4 582 920 \$
Organisation et gestion de chantier	29 900 \$
Voirie - fondation, trottoir, bordure, marquage , signalisation, pavage, pavé	2 709 200 \$
Éclairage(Lampadaire, bollard d'éclairage, Colonne lumineuse)	246 480 \$
Bassin d'eau	910 000 \$
Revêtement souple et plantations	37 340 \$
Mobilier urbain	455 000 \$
Équipement spécialisé	195 000 \$

ANNEXE A

4 - Abri passage piéton	645 000 \$
Organisation et gestion de chantier	66 000 \$
Équipement spécialisé	579 000 \$
Sous-Total - Coûts de construction	14 952 300 \$
Honoraires professionnels	
Étude préparatoire / Plans et devis / Intégrateur / toutes autres études requises	144 700 \$
Surveillance, contrôle des matériaux et toutes autres études requises	1 196 200 \$
Frais de gestion du projet	275 000 \$
Sous-Total - Honoraires professionnels	1 615 900 \$
Taxes nettes	
Taxes nettes (4,9875%)	826 400 \$
Imprévus	
Imprévus (10%)	1 739 500 \$
Frais de financement	
Frais de financement (5%)	956 800 \$
Montant du règlement	20 090 900 \$

Préparé par Patricia Lemoine, ing.
Gestionnaire de projet

27 novembre 2016

Revu et vérifié par Bernard Donato, ing.
Directeur service du génie

29 novembre 2016

Estimation préliminaire, emprise publique, TOD Quartier

				ESTIMATION DU COÛT DU CONTRAT	
ESTIMATION CIVIL					
No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
1- PARC CENTRALE					
1.1 Organisation de chantier					
1,1,1	Mobilisations et démobilitations	1	Forfaitaire	9 000,00 \$	9 000,00 \$
1,1,2	Bureau de chantier et accessoires	1	Forfaitaire	6 000,00 \$	6 000,00 \$
1,1,3	Inspection vidéo du site	1	Forfaitaire	1 200,00 \$	1 200,00 \$
1,2 Aqueduc					
1,2,1	Raccord à l'aqueduc existant	1	unité	1 800,00 \$	1 800,00 \$
1,2,2	Tuyau de 300mmø en P.V.C. DR-18	380	m.lin.	228,00 \$	86 640,00 \$
1,2,3	Chambre de vanne incluant vanne de 300mmø et accessoires	2	unités	12 000,00 \$	24 000,00 \$
1,2,4	Branchement de service d'aqueduc de 150mmø	12	unités	3 600,00 \$	43 200,00 \$
1,2,5	Borne-fontaine	4	unités	7 800,00 \$	31 200,00 \$
1,3 Égout domestique					
1,3,1	Tuyau de 200mmø en P.V.C. DR-35	125	m.lin.	156,00 \$	19 500,00 \$
1,3,2	Branchement privé 200mmø en P.V.C. DR-28	6	unités	3 000,00 \$	18 000,00 \$
1,3,3	Regard M-1200 à joint de caoutchouc	1	unité	7 800,00 \$	7 800,00 \$
1,4 Égout Pluvial					
1,4,1	Raccord à l'égout existant	4	unités	1 200,00 \$	4 800,00 \$
1,4,2	Tuyau de 900mmø en B.A. CL.IV	35	m.lin.	462,00 \$	16 170,00 \$
1,4,3	Tuyau de 750mmø en B.A. CL.IV	180	m.lin.	372,00 \$	66 960,00 \$
1,4,4	Tuyau de 600mmø en B.A. CL.IV	550	m.lin.	318,00 \$	174 900,00 \$
1,4,5	Regard MR-900 à joint de caoutchouc	2	unités	8 400,00 \$	16 800,00 \$
1,4,6	Regard M-2100 à joint de caoutchouc	1	unité	14 400,00 \$	14 400,00 \$
1,4,7	Regard M-1600 à joint de caoutchouc	5	unités	9 600,00 \$	48 000,00 \$
1,4,8	Regard M-1200 à joint de caoutchouc	5	unités	7 800,00 \$	39 000,00 \$
1,4,9	Puisard type P-1 incluant dalle de béton	11	unités	3 600,00 \$	39 600,00 \$
1,4,10	Branchement privé de 300mm en P.V.C. DR-35	6	unités	4 080,00 \$	24 480,00 \$
1,4,11	Régulateur de débit (bassin 3)	1	unité	1 800,00 \$	1 800,00 \$
1,4,12	Régulateur de débit (bassin 4)	1	unité	1 800,00 \$	1 800,00 \$
1,4,13	Unité de traitement	1	Forfaitaire	120 000,00 \$	120 000,00 \$
1,4,14	Unité de pré-traitement	1	Forfaitaire	120 000,00 \$	120 000,00 \$
1,4,15	Chambres souterraines	3500	m.cu.	300,00 \$	1 050 000,00 \$
1,5 Fondation de rue					
1,5,1	Excavation, transport et disposition du matériel 790mm sous le profil final	2500	m.ca.	6,00 \$	15 000,00 \$
1,5,2	Mise en forme, compactage, nivellement et nettoyage des services	2500	m.ca.	2,40 \$	6 000,00 \$
1,5,3	Membrane géotextile	2500	m.ca.	3,00 \$	7 500,00 \$
1,5,4	Matériau granulaire MG 112 sur 450mm d'épaisseur	2850	t.mét.	24,00 \$	68 400,00 \$
1,5,5	Pierre concassée MG 20 sur 250mm d'épaisseur	1600	t.mét.	30,00 \$	48 000,00 \$
1,6 Bordure, trottoir et pavage					
1,6,1	Trottoir de béton armé et îlot séparateur sur 300mm de pierre concassée MG 20 incluant membrane géotextile	1050	m.ca.	210,00 \$	220 500,00 \$
1,6,2	Bordure de béton 200mm de largeur	240	m.lin.	78,00 \$	18 720,00 \$
1,6,3	Mise en forme et compactage incluant nettoyage et nivellement des services	2500	m.ca.	3,60 \$	9 000,00 \$
1,6,4	Enrobé bitumineux ESG-14 sur 50mm d'épaisseur	300	t.mét.	126,00 \$	37 800,00 \$
1,6,5	Enrobé bitumineux ESG-10 sur 40mm d'épaisseur incluant liant d'accrochage	250	t.mét.	138,00 \$	34 500,00 \$
1,6,6	Nettoyage de l'égout domestique	125	m.lin.	18,00 \$	2 250,00 \$
1,6,7	Marquage et signalisation	1	Forfaitaire	2 400,00 \$	2 400,00 \$
1,7 Éclairage de rue					
1,7,1	Lampadaires	22	unités	9 000,00 \$	198 000,00 \$
1,7,2	Bollard d'éclairage	5	unités	6 840,00 \$	34 200,00 \$
1,7,3	Éclairage d'Ambiance	1	Forfaitaire	720 000,00 \$	720 000,00 \$

					ESTIMATION DU COÛT DU CONTRAT		
ESTIMATION CIVIL							
No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total		
1,8 Plan d'eau							1 290 000,00 \$
1,8,1	Structure de béton	1	Forfaitaire	600 000,00 \$	600 000,00 \$		
1,8,2	Étanchéité	1	Forfaitaire	240 000,00 \$	240 000,00 \$		
1,8,3	Mécanique et électricité	1	Forfaitaire	90 000,00 \$	90 000,00 \$		
1,8,4	Pompe et système de filtration	1	Forfaitaire	180 000,00 \$	180 000,00 \$		
1,8,5	Réservoir d'équilibre des niveaux d'eau	1	Forfaitaire	180 000,00 \$	180 000,00 \$		
2 - PLACETTE							
2,1 organisation de chantier							10 400,00 \$
2,1,1	Mobilisations et démobilisations	1	Forfaitaire	6 500,00 \$	6 500,00 \$		
2,1,2	Bureau de chantier et accessoires	1	Forfaitaire	2 600,00 \$	2 600,00 \$		
2,1,3	Inspection vidéo du site	1	Forfaitaire	1 300,00 \$	1 300,00 \$		
2,1,4	Fontaine/brume	1	Forfaitaire	650 000,00 \$	650 000,00 \$		
2,2 Aqueduc							709 800,00 \$
2,2,1	Tuyau de 200mmø en P.V.C. DR-18	150	m.lin.	182,00 \$	27 300,00 \$		
2,2,2	Branchement de service d'aqueduc de 150mmø	4	unités	3 900,00 \$	15 600,00 \$		
2,2,3	Borne-fontaine	2	unités	8 450,00 \$	16 900,00 \$		
2,3 Égout domestique							41 570,00 \$
2,2,1	Tuyau de 375mmø en P.V.C. DR-35	25	m.lin.	227,50 \$	5 687,50 \$		
2,2,2	Tuyau de 300mmø en P.V.C. DR-35	60	m.lin.	208,00 \$	12 480,00 \$		
2,2,3	Branchement privé 200mmø en P.V.C. DR-28	2	unités	3 250,00 \$	6 500,00 \$		
2,2,4	Regard M-1200 à joint de caoutchouc	2	unités	8 450,00 \$	16 900,00 \$		
2,4 Égout pluvial							413 790,00 \$
2,4,1	Tuyau de 750mmø en B.A. CL.IV	90	m.lin.	403,00 \$	36 270,00 \$		
2,4,2	Tuyau de 375mmø en B.A. CL.IV	60	m.lin.	253,50 \$	15 210,00 \$		
2,4,3	Regard MR-900 à joint de caoutchouc	1	unité	9 100,00 \$	9 100,00 \$		
2,4,4	Regard M-1600 à joint de caoutchouc	1	unité	10 400,00 \$	10 400,00 \$		
2,4,5	Drain de rive Filcoten, incluant raccordement au puisard au 20m	330	m.lin.	819,00 \$	270 270,00 \$		
2,4,6	Puisard P-1 sans tête pour raccord des drains de rive	15	unités	2 600,00 \$	39 000,00 \$		
2,4,7	Regard M-1200 à joint de caoutchouc	2	unités	8 450,00 \$	16 900,00 \$		
2,4,8	Puisard type P-1 incluant dalle de béton	2	unités	3 900,00 \$	7 800,00 \$		
2,4,9	Branchement privé de 300mm en P.V.C. DR-35	2	unités	4 220,00 \$	8 440,00 \$		
2,5 Fondation de rue							184 600,00 \$
2,5,1	Excavation, transport et disposition du matériel 790mm sous le profil final	3000	m.ca.	6,50 \$	19 500,00 \$		
2,5,2	Mise en forme, compactage, nivellement et nettoyage des services	3000	m.ca.	2,60 \$	7 800,00 \$		
2,5,3	Membrane géotextile	3000	m.ca.	3,25 \$	9 750,00 \$		
2,5,4	Matériau granulaire MG 112 sur 450mm d'épaisseur	3300	t.mét.	26,00 \$	85 800,00 \$		
2,5,5	Pierre concassée MG 20 sur 250mm d'épaisseur	1900	t.mét.	32,50 \$	61 750,00 \$		
2,6 Éclairage de rue							155 220,00 \$
2,6,1	Lampadaire	3	unités	9 750,00 \$	29 250,00 \$		
2,6,2	Bollard d'éclairage	17	unités	7 410,00 \$	125 970,00 \$		
3 - Place de la gare							
3,1 Organisation de chantier							10 400,00 \$
3,1,1	Mobilisations et démobilisations	1	Forfaitaire	6 500,00 \$	6 500,00 \$		
3,1,2	Bureau de chantier et accessoires	1	Forfaitaire	2 600,00 \$	2 600,00 \$		
3,1,3	Inspection vidéo du site	1	Forfaitaire	1 300,00 \$	1 300,00 \$		
3,2 Voirie							650 000,00 \$
3,2,1	Fondation	10000	m.ca.	65,00 \$	650 000,00 \$		
3,3 Éclairage de rue							246 480,00 \$
3,3,1	Lampadaire	4	unités	9 750,00 \$	39 000,00 \$		
3,3,2	Bollard d'éclairage	28	unités	7 410,00 \$	207 480,00 \$		
3,4 Plan d'eau							910 000,00 \$
3,3,1	Fontaine	1	Forfaitaire	390 000,00 \$	390 000,00 \$		
3,3,2	Structure de béton	1	Forfaitaire	455 000,00 \$	455 000,00 \$		
3,3,3	Étanchéité	1	Forfaitaire	65 000,00 \$	65 000,00 \$		
Sous-total							17 870 490,00 \$

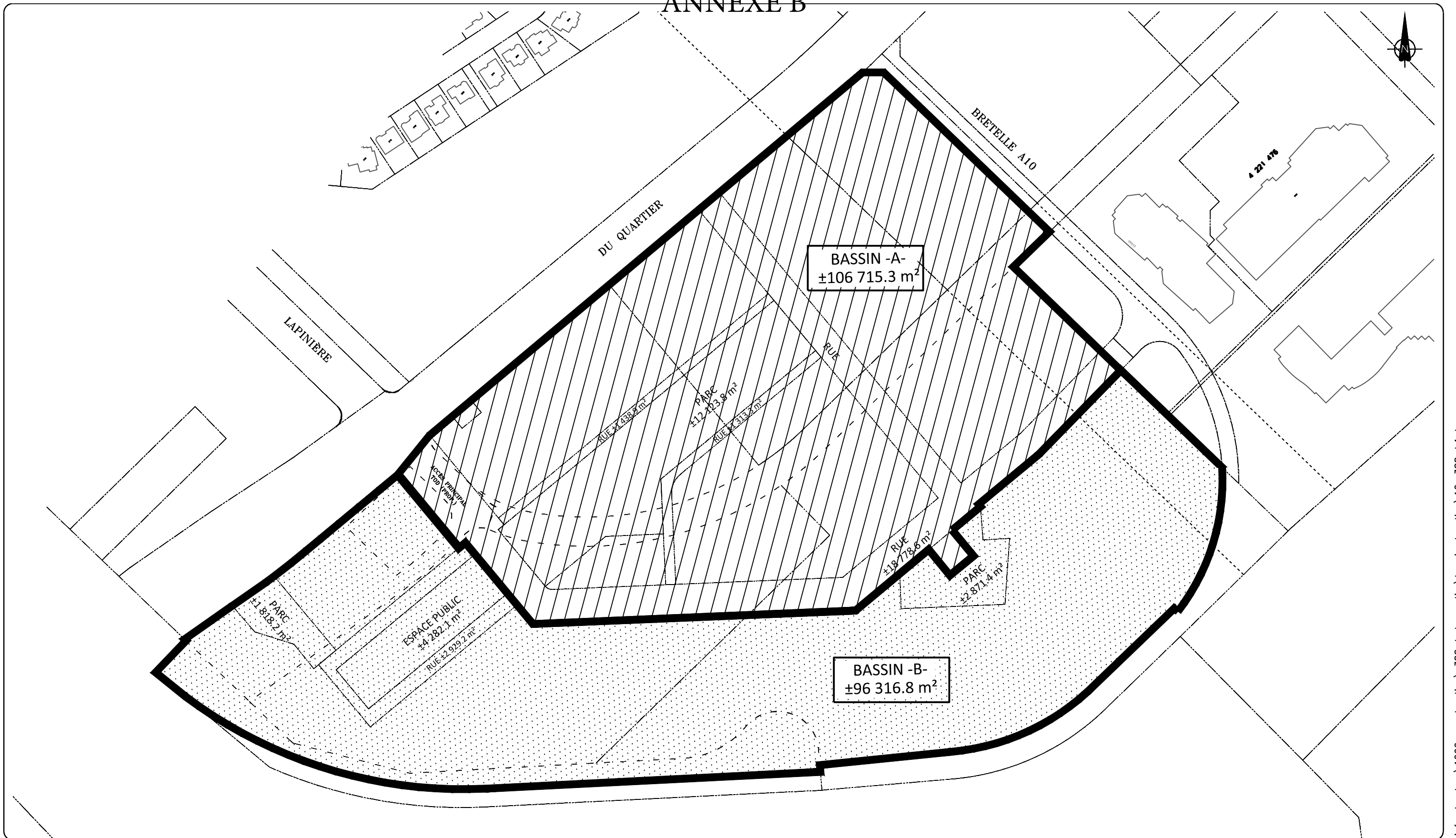
					ESTIMATION DU COÛT DU CONTRAT	
Travaux d'aménagement Paysager -Parc Central						
No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	
1 Parc Central						
1.1 Préparation du site						
30 000,00 \$						
1,1,1	Nettoyage du site, terrassement grossier, préparation des fonds d'excavation, transport hors site des matériaux inutilisables	1	global	30 000,00 \$	30 000,00 \$	
1,2 Bassin d'eau						
106 800,00 \$						
1,2,1	Mise en forme et excavation	inclus au budget de génie civil				
1,2,2	Muret/Bordure en béton préfabriqué	inclus au budget de génie civil				
1,2,3	Membrane multicouche	inclus au budget de génie civil				
1,2,4	Fond de sable	2000	m ²	14,40 \$	28 800,00 \$	
1,2,5	Plage d'escaliers en béton préfabriqué	130	m ²	420,00 \$	54 600,00 \$	
1,2,6	Pont piétonnier	3	unité	7 800,00 \$	23 400,00 \$	
1,2,7	Équipements mécaniques	inclus au budget de génie civil				
1,3 Revêtements de surfaces dures						
488 730,00 \$						
1,3,1	Pavés imbriqués (sentier piétonnier, incluant fondations granulaires)	930	m ²	264,00 \$	245 520,00 \$	
1,3,2	Terrasse en bois	410	m ²	210,00 \$	86 100,00 \$	
1,3,3	Trottoir en béton	830	m ²	120,00 \$	99 600,00 \$	
1,3,4	Aires de jeu (bordures)	215	m.l.	138,00 \$	29 670,00 \$	
1,3,5	Aires de jeu (surface amortissante)	580	m ²	48,00 \$	27 840,00 \$	
1,4 Revêtements de surfaces souples et plantations						
incluant préparation des fosses de plantation, végétaux, terreau, plantation, paillis de cèdre déchiqueté (75mm d'épais.), tuteurage, arrosage, fertilisation, travaux connexes, entretien, protection hivernale et garantie d'un an						
204 330,00 \$						
1,4,1	Arbres, 50mm en motte	76	unités	900,00 \$	68 400,00 \$	
1,4,2	Massifs d'arbustes et de vivaces	515	m ²	42,00 \$	21 630,00 \$	
1,4,3	Gazon en plaques, incluant 150mm de terre de culture	6350	m ²	18,00 \$	114 300,00 \$	
1,5 Mobilier urbain						
300 000,00 \$						
1,5,1	Provision globale (bancs, corbeilles, supports à vélo, tiges de protection hivernale)	1	global	300 000,00 \$	300 000,00 \$	
1,5,2	Eclairage d'ambiance	inclus au budget de génie civil				
1,6 Équipements spécialisés						
1 356 000,00 \$						
1,6,1	Aire de jeu pour enfants (1 1/2 - 5 ans)245 m ²	1	global	72 000,00 \$	72 000,00 \$	
1,6,2	Aire de jeu pour enfants (6 - 12 ans)380 m ²	1	global	72 000,00 \$	72 000,00 \$	
1,6,3	Stations sportives 100 m ²	1	global	72 000,00 \$	72 000,00 \$	
1,6,4	Abri de parc	1	global	180 000,00 \$	180 000,00 \$	
1,6,5	Pavillon	1	global	960 000,00 \$	960 000,00 \$	
Sous-total					2 485 860,00 \$	2 485 860,00 \$

				ESTIMATION DU COÛT DU CONTRAT	
Travaux d'aménagement Paysager - Placette					
No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total
2 - Placette					
2.1 Préparation du site					
					9 750,00 \$
2.1.1	Nettoyage du site, terrassement grossier, préparation des fonds d'excavation, transport hors site des matériaux inutilisables	1	global	9 750,00 \$	9 750,00 \$
2.2 Bassin d'eau					
					- \$
2.2.1	Provision globale pour mise en forme des bassins et fontaines, équipements mécaniques et raccords	inclus au budget de génie civil			
2.3 Revêtements de surfaces dures					
					780 000,00 \$
2,31	Pavés imbriqués	3000	m ²	260,00 \$	780 000,00 \$
2.4 Revêtements de surfaces souples et plantations					
incluant préparation des fosses de plantation, végétaux, terreau, plantation, paillis de cèdre déchiqueté (75mm d'épais.), tuteurage, arrosage, fertilisation, travaux connexes, entretien, protection hivernale et garantie d'un an					
					19 500,00 \$
2.4.1	Arbres, 50mm en motte	10	unités	975,00 \$	9 750,00 \$
2.4.2	Gazon en plaques, incluant 150mm de terre de culture	500	m ²	19,50 \$	9 750,00 \$
2.5 Mobilier urbain					
					214 500,00 \$
2.5.1	Provision globale (grilles d'arbres, bancs, corbeilles, supports à vélo, tiges de protection hivernale)	1	global	214 500,00 \$	214 500,00 \$
2.5.2	Eclairage d'ambiance (lampadaires, colonnes et bollards lumineux)	inclus au budget de génie civil			
Sous-total					1 023 750,00 \$
					1 023 750,00 \$

					ESTIMATION DU COÛT DU CONTRAT	
Travaux d'aménagement Paysager -Place de la Gare						
No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	
3 Place de la gare						
3.1 Préparation du site						
						19 500,00 \$
3.1.1	Nettoyage du site, terrassement grossier, préparation des fonds d'excavation, transport hors site des matériaux inutilisables	1	global	19 500,00 \$	19 500,00 \$	
3.2 Bassin d'eau						
						- \$
3.2,1	Provision globale pour mise en forme des bassins et fontaines, équipements mécaniques et raccords	inclus au budget de génie civil				
3.3 Revêtements de surfaces dures						
						2 059 200,00 \$
3.3,1	Pavés imbriqués sur tréfonds (incluant lit de pose, étanchéisation exclu)	7200	m ²	286,00 \$	2 059 200,00 \$	
3.4 Revêtements de surfaces souples et plantations						
incluant préparation des fosses de plantation, végétaux, terreau, plantation, paillis de cèdre déchiqueté (75mm d'épais.), tuteurage, arrosage, fertilisation, travaux connexes, entretien, protection hivernale et garantie d'un an						
						37 340,00 \$
3.4,1	Arbres, 50mm en motte	32	unités	975,00 \$	31 200,00 \$	
3.4,2	Massifs d'arbustes et de vivaces	135	m ²	45,50 \$	6 142,50 \$	
3.4,3	Gazon en plaques, incluant 150mm de terre de culture	0	m ²	19,50 \$	-	\$
3.5 Mobilier urbain						
						455 000,00 \$
3.5,1	Provision globale (grilles d'arbre, bancs, corbeilles, support à vélo, tiges de protection hivernale)	1	global	455 000,00 \$	455 000,00 \$	
3.5,2	Eclairage d'ambiance	inclus au budget de génie civil				
3.6 Équipements spécialisés						
						195 000,00 \$
3.6,1	Abri pour piétons	1	global	195 000,00 \$	195 000,00 \$	
Sous-total						2 766 040,00 \$

					ESTIMATION DU COÛT DU CONTRAT	
Travaux d'aménagement Paysager -ABRIS						
No	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Total	
4 - ABRIS PASSAGE PIÉTON						
4.1 Préparation du site						
						66 000,00 \$
4.1.1	Nettoyage du site, terrassement grossier, préparation des fonds d'excavation, transport hors site des matériaux inutilisables	1	global	66 000,00 \$	66 000,00 \$	
4.2 Équipements spécialisés						
4.2.1	Abri pour piétons (excavation, coffrage, charpenterie, membrane, vitrage, remblai)	1	global	578 930,00 \$	578 930,00 \$	578 930,00 \$
Sous-total						644 930,00 \$

ANNEXE B

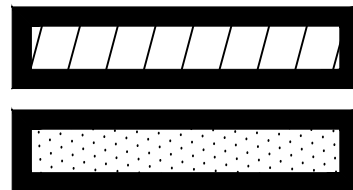


FORMAT: 11x17



Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE



BASSIN -A-

BASSIN -B-

Lignes de rues et espaces publics
d'après le plan 161116_SOLAR-EMPRISE.dwg
reçu le 17-11-2016 de Fahey

BASSIN
TAXATION
TRAVAUX
RUES ET ESPACE PARC

DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION :
2016-11-22

Numéro de requête
16Gr389

Feuille
B1

Révision
R00

Date
2016-11-22

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1202_construction\1388_tod_quartier\bassin-taxation\16gr388-b1.dwg

CALENDRIER BROSSARD ÉCLAIR

REG-389 RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION DES PLACES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR E – SOLAR UNIQUARTIER ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 20 090 900 \$		
1	Adoption de l'avis de motion (art. 356 LCV)	2017-01-17
2	Adoption par résolution du règlement	2017-02-14
3	Avis aux personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire (art. 539 LERM)	2017-02-22
4	Tenue du registre (art. 535 à 538 LERM)	2017-02-27
5	Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement (art. 555 LERM)	2017-02-27
6	Dépôt du certificat d'enregistrement du greffier (art. 557 LERM)	2017-03-14
Si le nombre de signature au registre est insuffisant, passez directement à l'étape 9. Si le nombre de signature au registre est suffisant, allez à l'étape 7		
7	Avis de scrutin référendaire (art. 136.1 LAU et art. 572 LERM)	
8	Tenue du scrutin référendaire (art. 558 et 566 à 579 LERM)	
Si le résultat du scrutin est positif (art. 576 LERM & 557 LCV), passez directement à l'étape 9 Si le résultat du scrutin est négatif, le règlement ne peut entrer en vigueur et le processus se termine. DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÉSULTAT		
9	Transmission au MAMOT, pour approbation du règlement, des documents suivants (art. 556, 562 LCV) :	2017-02-28
	<input checked="" type="checkbox"/> Copie certifiée conforme de l'avis de motion <input checked="" type="checkbox"/> Copie certifiée conforme de la résolution d'adoption du règlement <input checked="" type="checkbox"/> Copie certifiée conforme du règlement et de ses annexes (textes, fiche de règlement, estimation des coûts, plans, etc.) <input checked="" type="checkbox"/> Copie certifiée conforme de l'avis et du certificat de publication annonçant la tenue d'un registre <input checked="" type="checkbox"/> Copie certifiée conforme du certificat d'enregistrement du greffier	
10	Réception de l'approbation du MAMOT	2017-05-18
11	Avis public et certificat de publication d'entrée en vigueur du règlement (art. 362 LCV)	2017-05-31
12	Certificat d'approbation (art. 357 LCV)	2017-05-18
13	Entrée en vigueur du règlement (art. 361 LCV)	2017-05-31